



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Septembre 2024

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation
17 Septembre 2024

Délibération Numéro

2024.23.09.05

Objet :

**ORGANISATION DU
TEMPS SCOLAIRE
DEMANDE DE
RENOUVELLEMENT DE
LA DEROGATION POUR
LA REPARTITION DES
ENSEIGNEMENTS SUR 8
DEMI-JOURNEES
HEBDOMADAIRES**

Date de convocation du conseil municipal : 17 Septembre 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés :

Mme MAILLARD Martine, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance :

Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance :

Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal termes de la délibération du 3 juillet 2017 sollicitant auprès des services de l'Education Nationale une dérogation pour la répartition des enseignements sur huit demi-journées hebdomadaires.

L'organisation accordée arrive à échéance en septembre 2024.

Il est donc nécessaire de renouveler notre demande de dérogation auprès des services de l'Education Nationale.

Considérant le Décret 2017-1108 du 27 juin 2017,

Considérant la dérogation accordée en 2017 par les services de l'éducation nationale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de solliciter auprès des services de l'Education Nationale le renouvellement de la dérogation pour répartir les enseignements sur huit demi-journées hebdomadaires pour une période de trois années.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN

